



HAL
open science

Les discours de René Lévesque au regard de la statistique lexicale

Denis Monière, Dominique Labbé

► **To cite this version:**

Denis Monière, Dominique Labbé. Les discours de René Lévesque au regard de la statistique lexicale. René Lévesque. Homme de la parole et de l'écrit., Nov 2011, Montréal, Canada. pp.45-65. hal-00778655

HAL Id: hal-00778655

<https://hal.science/hal-00778655>

Submitted on 21 Jan 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les discours de René Lévesque au regard de la statistique lexicale

Denis Monière

(Université de Montréal)

Dominique Labbé

(Université de Grenoble – PACTE)

Résumé

Analyses lexicale, stylistique et thématique des discours prononcés par R. Lévesque lorsqu'il était premier ministre du Québec (1976-1985) et comparaison avec ses prédécesseurs et successeurs. L'observation de l'accroissement du vocabulaire isole trois périodes principales. Le vocabulaire caractéristique montre une forte réticence à utiliser les vocables liés à la nation, un discours tendu et orienté vers l'action mais assez impersonnel et difficilement assumé. La phrase de R. Lévesque est longue et très complexe. Enfin, le thème de l'indépendance est très peu présent.

Mots clefs :

Lévesque ; Québec ; vocabulaire politique ; souveraineté ; lexicométrie ; stylométrie

Communication présentée devant le deuxième colloque de la Fondation René Lévesque (Montréal - 4 novembre 2011) et publiée dans :

Alexandre Stephanescu et Eric Bédard. René Lévesque. *Homme de la parole et de l'écrit*.

Montréal : VLB éditeur, 2012, p. 45-65.

Les faits sont têtus, on ne peut pas les éviter...

Il faut savoir les rencontrer.

(René Lévesque)

Nous mettrons ici en relief les principales caractéristiques lexicales des discours de R. Lévesque (1922-1987) en le comparant à l'occasion à ceux d'autres premiers ministres qui l'ont précédé ou qui lui ont succédé. Dans cette analyse, nous utilisons une approche méthodologique quantitative (la statistique lexicale) qui élimine les jugements de valeurs ou les biais normatifs dans le traitement des stratégies discursives. Notre ambition est de produire des connaissances qui échappent aux partis pris politiques.

Pour identifier les caractéristiques des discours que R. Lévesque a prononcés à titre de premier ministre (1976-1985), nous avons rassemblé un corpus qui inclut 102 discours. Ce corpus de 530 271 mots comprend 19 572 vocables différents.¹ Il est constitué des discours inauguraux, des conférences de presse et des discours de circonstance prononcés à l'extérieur de l'Assemblée nationale.² Il ne contient pas de discours prononcés dans le cadre des campagnes électorales.

Nous nous intéresserons plus particulièrement à l'accroissement du vocabulaire, au vocabulaire caractéristique de R. Lévesque, au rapport entre le groupe verbal et le groupe nominal, à l'usage des pronoms et au style discursif. Enfin, compte tenu de son importance politique, nous évaluerons la place qu'occupe le thème de la souveraineté dans les discours de R. Lévesque.

1. Les trois périodes du gouvernement de R. Lévesque

Le calcul de l'accroissement du vocabulaire, c'est-à-dire l'apparition de vocables nouveaux au fil du temps, permet de situer les changements thématiques au moment où

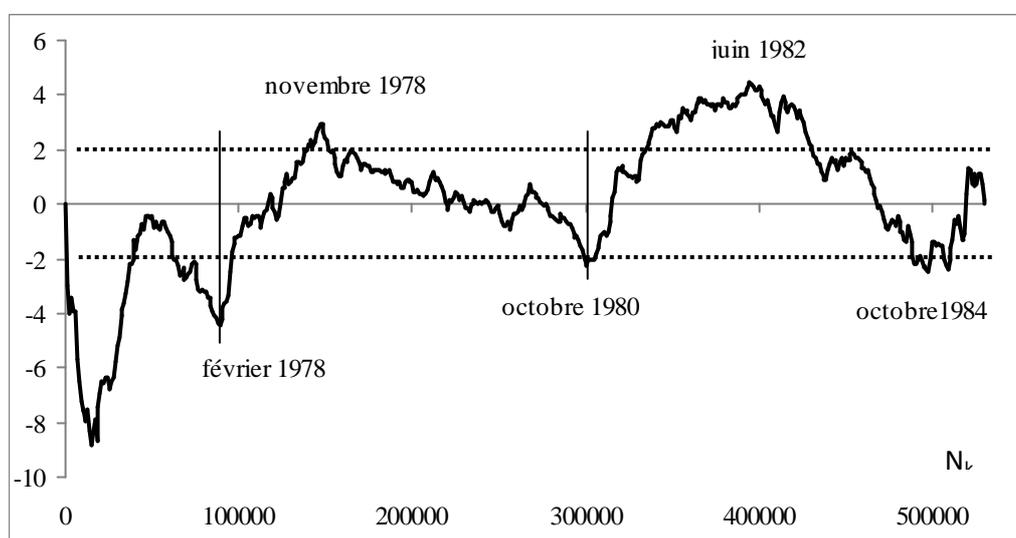
¹ Pour une description exhaustive du corpus des discours des premiers ministres québécois de 1960 à 2005, voir Dominique Labbé et Denis Monière. *Les mots qui nous gouvernent*. Montréal : Monière-Wollank Éditeurs, 2008, p. 16. Ouvrage en ligne sur le site : <http://classiques.uqac.ca/>

² Ces discours ont été archivés par la Bibliothèque de l'Assemblée nationale. On les retrouve aussi sur le site www.archivespolitiquesduquebec.org

apparaissent des mots nouveaux. En effet, l'introduction d'un vocabulaire neuf est lié au traitement d'un nouveau sujet³.

Dans le graphique 1, la tendance moyenne est figurée par l'axe horizontal. Le trait gras représente le nombre de mots nouveaux apparus dans les discours rangés par ordre chronologique et découpés en tranches de mille mots (graduation de l'axe horizontal). Lorsque la courbe s'élève, cela signifie que le nombre de mots augmente plus vite que la tendance moyenne (ce sont les périodes de renouvellement) et inversement, lorsque la courbe baisse cela indique que l'orateur répète des choses déjà dites.

Graphique 1 Croissance du vocabulaire dans les discours de R. Lévesque (1976-1985) (nombre de vocables nouveaux par tranches de 1000 mots, variable centrée et réduite)



Les traits pointillés au dessus et au dessous de l'axe figurent la plage de fluctuation « normale » (\pm deux écarts types) au-delà de laquelle, on peut considérer que le phénomène est singulier. L'observation de l'accroissement du vocabulaire permet de repérer trois périodes principales bornées par les mois de février 1978, octobre 1980 et octobre 1984 et deux tournants majeurs au sein des deux dernières périodes (novembre 1978 et juin 1982).

Les deux premiers mois au pouvoir apparaissent comme une période de tâtonnements (faible renouvellement lexical et style assez pauvre). Le gouvernement enfin en place, suit une période d'innovations intenses qui correspond aux 11 premiers

³ La méthode est présentée dans : Cyril Labbé, Dominique Labbé et Pierre Hubert. "Automatic Segmentation of Texts and Corpora". *Journal of Quantitative Linguistics*, december 2004, 11-3, p. 193-213. Document en ligne sur le site : <http://halshs.archives-ouvertes.fr/>

mois de l'année 1977 et qui s'explique par les nombreux projets de lois présentés par le gouvernement péquiste. Mentionnons à titre d'exemples : la loi sur le financement des partis politiques, la « loi 101 » - renforçant la place du français comme langue nationale, notamment dans l'affichage commercial, la loi anti-briseurs de grève (« loi 45 »), la loi instituant l'assurance-auto, la loi sur le zonage agricole, etc.

Après deux mois de passage à vide au début de l'année 1978, un premier tournant majeur intervient à l'occasion de deux discours prononcés à l'occasion d'une conférence fédérale-provinciale (13-15 février 1978). Non seulement ces deux discours renouvellent considérablement le vocabulaire du premier ministre mais ils sont surtout remarquables par leur style très recherché (l'algorithme de segmentation a isolé ces deux textes dont la diversité s'écarte de la moyenne d'une manière exceptionnelle). R. Lévesque a donc bien préparé cette conférence qui traite de la relance économique. Mais, cette conférence ne donne pas de résultats concrets et R. Lévesque dénonce alors l'inflexibilité du gouvernement fédéral et les « chinoiserias paralysantes de la bureaucratie fédérale ».

La phrase la plus caractéristique de ces deux discours résume parfaitement la thématique de R. Lévesque, tout au long de ses 9 ans de pouvoir, même si elle peut sembler paradoxale dans la bouche d'un partisan de la souveraineté du Québec :

Le Québec était ici, pour se plier franchement et même obstinément aux règles du jeu fédéral-provincial, afin d'en tirer si possible quelques-unes de ces mesures ou de ces réorientations concrètes, rapidement réalisables, ou du moins amorçables, qu'un contexte éprouvant pour tant de citoyens, non seulement du Québec mais aussi des Maritimes et d'ailleurs, nous semblait et nous semble encore exiger de toute évidence (15 février 1978).

En effet, R. Lévesque est en quête d'une bonification du régime fédéral et d'avantages pour le Québec, comme l'avaient été ses prédécesseurs avant lui. Il s'inscrit dans la tradition revendicative des premiers ministres québécois et assume le statut provincial (plus encore après l'échec du référendum de 1980). À cet égard, il est frappant de voir qu'en ouverture de son adresse à ses collègues premiers ministres des autres provinces et de la fédération, R. Lévesque déclare que son gouvernement "est prêt à collaborer au meilleur fonctionnement possible du régime..." en attendant que les Québécois décident d'en changer.

Le discours suivant prononcé devant la Chambre de commerce de Drummondville (17 mars 1978) amorce la période pré-référendaire, R. Lévesque traite de la procédure référendaire et tente de désamorcer la campagne de peurs menée par les ministres fédéraux qui prophétisent une croissance du chômage, une augmentation des prix de l'énergie et un appauvrissement collectif dans un Québec souverain. L'année 1978 est

manifestement une période d'invention lexicale où Lévesque critique le fonctionnement du fédéralisme (discours du 30 octobre 1978 et du 27 novembre 1978) et où il aborde aussi la question autochtone (16 juin 1978).

Cette dynamique s'épuise avec les difficultés de l'année 1979 et avec l'entrée dans la campagne référendaire. Les discours se renouvellent peu, avec tout juste un léger ressaut en novembre 1979, lorsque R. Lévesque prononce une allocution télévisée traitant de la grève dans la fonction publique (19 novembre 1979).

L'année 1979 est particulièrement difficile pour le gouvernement, en raison des négociations dans le secteur public. Les dirigeants syndicaux ont profité de la conjoncture pré-référendaire pour marchander leur appui et tenter d'arracher des gains salariaux. La sortie du livre blanc sur la souveraineté-association, le 1^{er} novembre, est sabotée par les leaders syndicaux qui font un autodafé avec ce livre ce qui ulcère profondément le premier ministre.

Avec l'échec du référendum et les discussions entourant le rapatriement de la constitution, le vocabulaire devient plus répétitif. Trois discours traitent de ce rapatriement : le 19 juin 1980, le 8 août 1980 et le 24 octobre 1980. Dans ce dernier discours, R. Lévesque dénonce le « coup de force et la trahison des députés libéraux fédéraux ».

Le deuxième tournant majeur correspond au début du deuxième mandat du gouvernement Lévesque, réélu en avril 1981 avec 49% des suffrages. Ce renouveau lexical est toutefois de courte durée et se brise au printemps 1982. Le 31 mai, R. Lévesque fait une allocution télévisée à Radio-Québec. Il s'agit d'un discours remarquablement « pauvre » par rapport à la performance habituelle de R. Lévesque. Son score de diversité n'est que de 264 mots pour 1000 contre une moyenne de 330. Ce faible indice de diversité laisse penser que l'orateur se sent très mal à l'aise. En effet, le gouvernement doit prendre des décisions qui vont à l'encontre de ses orientations idéologiques. R. Lévesque se rend à la télévision et, courageusement, il annonce les mesures d'austérité prises pour juguler les effets catastrophiques de la crise économique engendrée par la croissance des taux d'intérêt, de l'inflation et du chômage. Pour limiter les dépenses de l'État, le gouvernement est obligé de réduire les salaires de ses fonctionnaires et de rouvrir les conventions collectives ce qui provoque une crise sociale qui s'ajoute à la déception constitutionnelle. Le calcul du vocabulaire caractéristique de cette allocution montre des suremplois de *budget* et de l'adjectif *budgétaire* ainsi que de *secteur public*. On observe aussi un excédent des pronoms impersonnels (*on, ce, ça*) ainsi

qu'un sous-emploi des pronoms personnels (*vous, nous, je*) ce qui signale un discours difficilement assumé par l'émetteur qui oublie au passage de désigner les destinataires du message.

Ces choix budgétaires de 1982 amorcent la descente aux enfers de R. Lévesque et de son gouvernement. La crise de légitimité est amplifiée en 1984 à la suite de la victoire du Parti conservateur sous la direction de B. Mulroney qui se présente comme un "enfant du pays" et avec lequel R. Lévesque entretient une affinité évidente. Le Parti québécois prend alors « le beau risque du fédéralisme » et renonce à son objectif de la souveraineté.

2. Le vocabulaire caractéristique : un souverainiste discret

L'analyse du vocabulaire caractéristique permet d'identifier les mots qui caractérisent un locuteur⁴ en comparant son vocabulaire à celui d'autres locuteurs, en l'occurrence tous les premiers ministres du Québec de J. Lesage à J. Charest. Cette méthode permet de repérer les mots qui sont sur-employés et ceux qui sont sous-employés selon leurs écarts à la moyenne. Les mots qui caractérisent le mieux R. Lévesque relèvent du vocabulaire banal de la conversation. Ce sont des mots qui servent de passe-partout ou de substituts lorsque l'expression juste ne vient pas à l'esprit :

chose, monde, point, façon, cas, gens, fois, besoin, côté, exemple, droit, partie, ensemble, conseil, vue, fin, sorte, espèce, suite, perspective, député, début, genre

Cette liste comprend aussi tout un vocabulaire qui situe le propos dans le temps - *temps, année, mois, moment, jour, semaine...* - ce qui est également caractéristique du discours d'action par rapport au discours de principe.

La liste des mots négligés est encore plus symptomatique car on y retrouve les mots-clés du vocabulaire identitaire ou qui réfèrent à la *nation*. Voici la liste des principaux substantifs que R. Lévesque utilise significativement peu par rapport aux huit autres premiers ministres, c'est-à-dire autant de notions pour lesquelles il éprouve de la réticence (ces mots sont classés en fonction de leur "indice de spécificité" négatif) : *Québec, Québécois, Canada, Canadien* pour ce qui concerne les noms propres et pour les noms communs :

⁴ Sur la méthode, voir : Cyril Labbé, Dominique Labbé et Denis Monière. "Les particularités d'un discours politique : les gouvernements minoritaires de Pierre Trudeau et de Paul Martin au Canada". *Corpus*, 4, 2005, p. 79-104. Document en ligne sur le site : <http://halshs.archives-ouvertes.fr/>

gouvernement, culture, région, population, province, nation, pays, mesure, santé, économie, langue, peuple, objectif, partenariat, oeuvre, français.

Les adjectifs peu utilisés par R. Lévesque confirment cette liste et ne laissent pas de doute : *québécois, français, culturel, canadien, national...*

Ces réticences de vocabulaire révèlent une attitude politique forte chez R. Lévesque qui récuse le vocabulaire de la *nation*⁵. Ce phénomène est pour le moins étonnant chez un leader qui prétend faire naître un nouveau pays. Il peut s'expliquer à la fois par le positionnement idéologique de R. Lévesque et par ses pratiques discursives. D'abord, cette réticence lexicale traduirait un rejet du « lyrisme nationaliste » qui, s'il faut en croire Martine Tremblay, le met mal à l'aise⁶. Par ailleurs, la forme quasi-improvisée de la plupart de ses allocutions, le souci de se mettre au diapason avec son auditoire et de construire son discours en se référant aux préoccupations du public, tout cela limite son champ lexical et réduit la possibilité d'employer des concepts trop englobants ou génériques comme *peuple* et *nation*. Ce style discursif familier n'est sans doute pas étranger au fait que Lévesque est celui qui émaille le plus ses discours de mots ou d'expressions anglaises (+67% par rapport à la moyenne de ses huit collègues).

3. Un discours tendu et orienté vers l'action

Tout locuteur se trouve placé devant un choix fondamental : verbe ou nom ?

La préférence pour le verbe

Du point de vue lexical, un excédent de verbes signifie que l'orateur est animé d'une forte tension et qu'il présente une orientation vers l'action plus prononcée que la moyenne des gens à qui on le compare. À l'inverse, le suremploi des noms révèle une attitude plus réflexive, une aspiration à la stabilité et à la conservation. Si l'on se fie à cet indicateur, on en déduit que R. Lévesque adopte un style discursif caractéristique des hommes d'action et assez éloigné de celui des hommes de réflexion.

Pour la linguistique, le verbe et ses équivalents auraient une double fonction : la

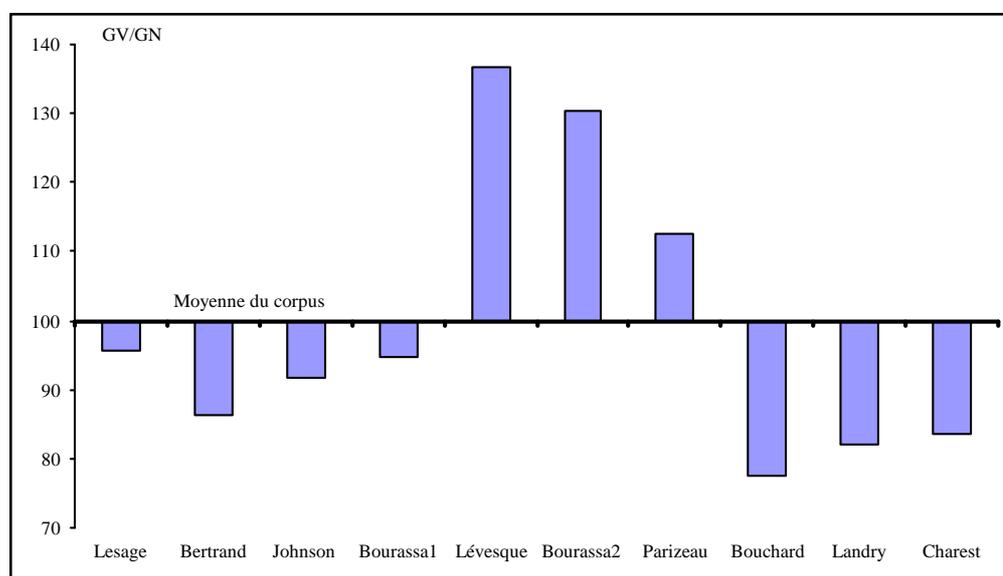
⁵ Le concept est principalement utilisé pour désigner les nations autochtones (13). Lorsqu'il se réfère à la nation québécoise, il la qualifie le plus souvent de nation française (3) ou de nation française québécoise (2).

⁶ Martine Tremblay. *Les coulisses du pouvoir*. Montréal : Québec-Amérique, 2006, p. 57.

"fonction cohésive" qui organise "en une structure complète les éléments de l'énoncé" ; la fonction assertive qui "dote l'énoncé d'un prédicat de réalité" car le verbe implique une référence à un ordre qui n'est plus simplement celui du discours mais celui de la réalité⁷.

Une formule du stylisticien Y. Roche, s'applique bien à R. Lévesque : "Peu d'adjectifs, mais beaucoup de verbes, plus même que de substantifs, voilà le signe de la plénitude du style"⁸. Ce raisonnement permet de construire un indice simple : le rapport du groupe nominal au groupe verbal qui permet de classer tous les premiers ministres en fonction de leur orientation plutôt verbale ou plutôt nominale (graphique 2).

Graphique 2 Rapport du groupe du verbe (GV) au groupe du nom (GN) chez les premiers ministres classés par ordre chronologique (100 = moyenne du corpus)



Le point de repère commun est la moyenne des premiers ministres (figurée par l'axe horizontal du graphique). On voit que les écarts à cette moyenne sont parfois considérables. Aux deux extrêmes : R. Lévesque +37% - ce qui signifie que, lorsque ses collègues utilisent 100 verbes en moyenne, R. Lévesque, lui, en produit 137 - et, à l'autre extrême : L. Bouchard (-33%). Au milieu du graphique, les trois chefs de la deuxième période se singularisent nettement de tous les autres par un excédent important du verbe. À droite du graphique, les trois chefs de la troisième période se distinguent par le

⁷ Émile Benveniste. "La phrase nominale". *Problèmes de linguistique générale*. Paris : Gallimard, 1980, 1, p 154.

⁸ Yves Roche, cité par Pierre Guiraud et Pierre Kuentz. *La stylistique*. Paris : Klincksieck, 1970, p 234.

comportement inverse : fuite devant le verbe et préférence très marquée pour le nom. Or, durant cette troisième période, il y a un nombre important de conférences de presse : la proportion d'oral et d'écrit n'est donc pas la seule dimension explicative, à moins d'admettre que, à partir de L. Bouchard, l'oral n'est plus vraiment de l'oral et que les chefs s'en tiennent, en toutes circonstances, aux notes qui leur ont été préparées par leurs collaborateurs.

R. Lévesque et le "second R. Bourassa" apparaissent donc particulièrement décalés. Nous verrons plus bas que le second corpus Bourassa est constitué uniquement de conférences de presse, contrairement au premier corpus Bourassa dominé par des discours rédigés et probablement préparés par des "plumes de l'ombre". Malgré tout, le cas de R. Bourassa suggère que le choix entre le verbe et le substantif n'est pas qu'une affaire de style personnel : il dépend peut-être aussi des circonstances historiques particulières et peut évoluer au cours de la vie. Il n'en reste pas moins que les deux hommes - qui ont été rivaux pendant toute leur vie politique - partageaient probablement certains traits que trahissent leurs vocabulaires et leurs styles discursifs : méfiance pour la théorie et les doctrines, pragmatisme et goût pour l'action.

La préférence pour le verbe entraîne également un suremploi des pronoms.

La pronominalisation du discours

La densité des pronoms personnels varie considérablement selon les locuteurs, mais aussi en fonction du genre dans lequel ils s'expriment puisque la densité des pronoms est toujours plus élevée à l'oral qu'à l'écrit. Elle dépend aussi de leurs choix de communication (tableau 1).

Les choix de communication se traduisent clairement au niveau des pronoms. Premièrement, plus la densité des pronoms "personnels" est élevée, plus la communication sera tendue (cette tension est mesurée par l'avant-dernière colonne du tableau 1). Les premiers ministres se partagent manifestement en trois groupes. En tête, le second R. Bourassa, R. Lévesque et J. Parizeau ont fait le choix de teinter leurs propos d'une nette tension, essentiellement interlocutive (*je-vous*). Le premier R. Bourassa et J. Charest s'inscrivent dans une position médiane alors que J. Lesage et, surtout, B. Landry, J.-J. Bertrand, D. Johnson et L. Bouchard ont manifestement choisi de limiter l'usage du pronom, c'est-à-dire d'éviter les propos d'apparence tendue.

Tableau 1 Les pronoms des premiers ministres (classement par hiérarchie décroissante de densité des pronoms)

	1	2	3	4	5	6	7	Total (%)	Impers (%)
Bourassa2	je	ce	il	on	vous	nous	ils	86,6	52
Lévesque	ce	il	on	je	vous	nous	ils	73,9	67
Parizeau	je	ce	il	nous	vous	on	ils	70,2	55
<i>Moyenne</i>	<i>il</i>	<i>je</i>	<i>ce</i>	<i>nous</i>	<i>on</i>	<i>vous</i>	<i>ils</i>	<i>62,8</i>	<i>55</i>
Bourassa1	il	je	ce	nous	on	vous	ils	61,9	54
Charest	nous	ce	on	vous	je	il	ils	60,6	50
Lesage	il	nous	je	ce	on	vous	ils	55,2	51
Landry	ce	je	il	nous	vous	on	ils	53,2	51
Bertrand	nous	il	ce	je	vous	on	ils	52,1	52
Johnson	nous	il	ce	je	vous	on	ils	51,3	56
Bouchard	nous	il	ce	je	vous	on	ils	51,3	50

Deuxièmement, le fait de privilégier certains pronoms imprime une marque spécifique du sujet dans ses propos⁹.

- Si le locuteur est placé au centre du propos, alors il a le choix entre se présenter seul (*je*) ou s'inclure dans un collectif (*nous*). Dans ce dernier cas, les contours du groupe sont plus ou moins bien définis, mais le locuteur y figure certainement : gouvernement, majorité parlementaire, voire : ensemble des Québécois. En revanche, le *vous*, c'est-à-dire le destinataire formel du message (celui à qui le "je" parle), n'est pas forcément inclus dans le *nous*. Cette situation est typique de la conférence de presse : "vous" désigne celui qui vient de poser une question ou l'ensemble des journalistes présents alors que ceux-ci ne sont que des relais vers le destinataire réel : l'opinion. En tous cas, en présence d'un suremploi des pronoms des première et deuxième personnes ("je", "nous", "vous"), il est possible d'affirmer que le discours est *personnalisé*.

- Si le sujet du discours porte sur un ou plusieurs tiers absent(s) de l'interlocution, la troisième personne est la solution normale (*il*, *ils*), mais le locuteur peut aussi choisir de

⁹ Nous suivons la dichotomie proposée par E. Benveniste selon lequel, en particulier, la troisième personne est une "non-personne". Naturellement, dans le corpus étudié, le "je" est toujours le locuteur puisqu'il n'y a pas de discours rapporté.

désigner la chose ou la personne dont il parle à l'aide du démonstratif ("ce", "ceci" ou "cela"), voire il peut inclure ce tiers dans un collectif indéterminé (*on*). Dans tous ces cas, le discours est *impersonnel*.

Un "indice d'impersonnalité" permet de mesurer ce choix. Il est obtenu en rapportant la densité des pronoms impersonnels au total des pronoms personnels et impersonnels (dernière colonne du tableau 1).

R. Lévesque n'est pas celui qui emploie le plus de pronoms - il est légèrement dépassé par le second R. Bourassa - mais, il est celui qui tient les propos les plus impersonnels. Il est vrai que tous les premiers ministres ont une certaine tendance à l'impersonnalité du propos, mais R. Lévesque se classe nettement à part. Alors que tous les autres utilisent une proportion assez voisine d'impersonnels, comprise entre 50% et 56% du total des pronoms, chez R. Lévesque, les deux tiers des pronoms appartiennent à la seconde catégorie. Là où, en moyenne, les premiers ministres utilisent 100 "ce", R. Lévesque en utilise 160. Pour "il", R. Lévesque dépasse la moyenne des autres de +30%.

La prédominance de l'impersonnel signale une visée "pédagogique". En effet, dans un exposé pédagogique, le locuteur semble s'effacer devant l'objet de son propos : chez R. Lévesque le pronom "je" vient en quatrième position derrière "ce", "il" et "on". Ces pronoms démonstratifs et impersonnels servent au pédagogue pour placer son propos dans l'ordre des choses (*il faut...* ; *c'est comme ça*). L'orientation persuasive des discours est aussi attestée chez Lévesque par un net excédent d'emplois des conjonctions "parce que" (+169) et "puisque" (+10) qui dénotent une volonté explicative par la mise en relation d'une cause et d'un effet.

Ce qui caractérise avant tout R. Lévesque, par rapport à tous les autres premiers ministres, c'est le pronom "on" dont la densité est plus que double par rapport à tous les autres : là où en moyenne, les autres en emploient 100, R. Lévesque en prononce 225 !

"On" peut s'utiliser dans trois tournures différentes, toutes trois présentes chez R. Lévesque.

- Premièrement "on" peut équivaloir à un "nous" familier, mais peu défini. Le locuteur ne se place pas explicitement en dehors du "on", mais il n'assume pas le propos de la même manière que s'il disait "je". Par exemple, interrogé sur les graves difficultés économiques et sociales rencontrées par son gouvernement durant l'automne 1984, il répond : "Cela marchera jamais autant qu'on voudrait mais cela marche beaucoup plus qu'on l'aurait cru" (6 décembre 1984). Ce genre de formule est typique du "balancement rhétorique" dont sont friands les politiciens. On retrouve le même "nous" familier à

chaque fois que le locuteur essaie de prendre un peu de distance avec des difficultés dont il sait qu'il ne peut paraître s'en désintéresser. Ainsi, à propos des négociations avec les syndicats :

"Alors *on* va leur apporter tout ce que l'*on* a et *on* va discuter avec eux autres." (16 janvier 1978). "*On* espérait depuis le mois d'avril qu'*on* puisse ajuster ça ensemble." (28 octobre 1982).

- Deuxièmement, ce pronom peut être synonyme de : "tout le monde en général et personne en particulier". Toujours dans le même discours de janvier 1978 : "Ça faisait des années que l'*on* en parlait."

- Troisièmement, "on" sert à désigner quelqu'un que l'auditeur connaît, avec lequel l'orateur est en complet désaccord et qu'il ne nomme pas car ce serait lui faire trop d'honneur et parce que l'auditeur peut deviner qui est visé. Par exemple, dans la phrase ci-dessous, isolée par l'algorithme comme une des plus caractéristiques de R. Lévesque, il est évident que le "je" qui ouvre la phrase n'est pas inclus dans le "on" qui vient ensuite :

"J'aimerais mieux qu'*on* compte les résultats quand *on* les verra." (13 novembre 1983). Ou encore, à propos des restrictions budgétaires : "Cela, *je* n'y peux rien ; *on* n'y peut rien, personne !" (13 novembre 1981).

Dans cette dernière phrase, "je" personnifie le chef du gouvernement, "on" tous les autres. En effet, les critiques de la politique budgétaire et sociale du gouvernement ne viennent pas uniquement de l'opposition. Il y a beaucoup de mécontents parmi les forces sociales qui soutiennent le Parti québécois mais aussi au sein du parti et même dans l'équipe gouvernementale. Le pronom "on" permet ici de désigner tout le monde sans nommer personne.

La visée polémique se voit bien dans cette troisième acception. C'est l'emploi le plus courant chez R. Lévesque car, depuis les années 1960, aucun autre premier ministre n'aura tenu des propos aussi tendus et combatifs.

La très forte densité du groupe verbal et la faiblesse du groupe nominal montrent que R. Lévesque privilégie l'action par rapport à la réflexion. Son discours est orienté par une volonté de changement.

Ces conclusions sont affinées grâce à un autre indice : la longueur des phrases.

4. La longueur et la complexité des phrases

La longueur des phrases d'un auteur et l'organisation interne de celles-ci sont extrêmement révélatrices du style de cet auteur et de sa conception de la communication.

Pour évaluer et comparer la longueur des phrases des premiers ministres, nous utilisons la taille moyenne (nombre total de mots divisé par le nombre de phrases) ainsi que le nombre de ponctuations internes à la phrase (tableau 2).

Tableau 2 Longueur et complexité des phrases¹⁰

	Taille moyenne des phrases (mots)	Nombre de ponctuations internes par phrase
Lesage	29,5	1,74
Johnson	29,1	1,63
Bertrand	27,6	1,60
Bourassa (1)	28,9	1,41
Lévesque	34,4	2,7
Parizeau	21,3	1,44
Bouchard	23,7	1,60
Landry	25,6	1,85
Charest	21,2	1,18
Total	26,8	1,74

C'est R. Lévesque qui, en moyenne, a la phrase moyenne la plus longue et, comme on le verra plus bas, la phrase la plus complexe. Ses phrases sont même nettement plus longues que celles de F. Mitterrand qui, durant son premier septennat (1981-1988), a prononcé en moyenne 33,2 mots par phrase¹¹. Autrement dit, R. Lévesque aurait développé un style beaucoup plus emphatique que ses homologues. Selon M. Cressot, "la phrase longue répond à une vision totale et complexe et à une volonté de rendu synthétique". Elle est l'outil de la démonstration. À l'inverse, la phrase courte présente une vision fragmentaire et nette, "une conclusion péremptoire, un trait"¹². Elle est plus incisive et mieux appropriée à la polémique.

Cependant, dans le discours politique contemporain, il semble qu'une phrase longue et complexe manifeste aussi une certaine hésitation de la pensée ou un message difficile à assumer, alors qu'une phrase courte indique que le locuteur est plus sûr de lui, plus affirmatif.

¹⁰ Denis Monière, Cyril Labbé et Dominique Labbé. "Les styles discursifs des premiers ministres québécois de Jean Lesage à Jean Charest". *Revue canadienne de science politique*. 41:1, mars 2008, p. 43-69. Document en ligne sur le site : <http://halshs.archives-ouvertes.fr/>

¹¹ Dominique Labbé. *Le vocabulaire de François Mitterrand*. Paris : Presses de la FNSP, 1990, p. 178.

¹² Marcel Cressot. *Le style et ses techniques*. Paris : PUF, 1963, p 207.

La complexité de la construction des phrases peut être mesurée par le nombre de ponctuations internes à celles-ci. Cette seconde information est plus objective puisqu'elle neutralise les différences de taille entre la phrase moyenne de chaque premier ministre. Encore une fois, le calcul met en lumière la singularité des deux hommes qui ont dominé les années 1970-1990 : R. Bourassa et R. Lévesque. Le premier apparaît de nouveau comme le champion de la simplicité et le second comme le champion de la complexité. Autrement dit, la phrase moyenne de R. Lévesque était pratiquement deux fois plus complexe que celle de son rival. Voici la phrase la plus longue et la plus complexe qu'a prononcée R. Lévesque :

Seulement, à moins de se fermer les yeux puis les oreilles, je pense qu'il faut constater aussi, maintenant, aujourd'hui, là, ces années-ci, qu'il y a une sorte d'insatisfaction, une sorte de morosité si vous voulez, qui est diffuse - sur laquelle on ne peut pas mettre le doigt dessus tout le temps, c'est pas toujours articulé clairement ou alors quand c'est articulé, ça se contredit d'un coin à l'autre - mais il y a une sorte d'insatisfaction générale qui est très perceptible, à moins de se fermer les yeux puis les oreilles encore une fois, une insatisfaction qui règne comme ça chez nos concitoyens, dans l'ensemble d'une population qui a consenti et qui consent encore sans trop rouspéter, à aller jusqu'à des sacrifices, des véritables sacrifices pour l'éducation, mais qui en même temps se pose des questions sur le rendement, sur les résultats d'un pareil effort - et aussi, de plus en plus, je pense qu'on en est conscient - sur les machines, les fameuses machines administratives qui sont devenues partout tellement massives ou qui tendent, en tout cas, à devenir tellement massives et tellement dures à suivre qu'on a l'impression, si on ne fait pas attention, qu'elles pourraient échapper au contrôle démocratique et ça je suis sûr que vous le sentez sur le plan régional et je n'ai pas besoin de vous dire qu'on le sent aussi sur le plan national à Québec, au niveau des ministères." (12 novembre 1978, à propos de la réforme de l'enseignement, 260 mots).

Du point de vue de la "physique" de la communication, la taille des phrases donne une idée approximative de la quantité d'information transmise. Elle permet ainsi de juger de la qualité de la communication, c'est-à-dire la possibilité d'être compris par le destinataire du message. En effet, il semble que la capacité de décryptage du message oral soit principalement liée aux dimensions de la mémoire immédiate (dite encore "de travail"). D'après F. Richaudeau, moins de 20 mots, au maximum, pourraient rester en même temps présents à l'esprit du lecteur ou de l'auditeur¹³. Deux circonstances peuvent élever légèrement cette limite. D'une part,

¹³ François Richaudeau. *Linguistique pragmatique*. Paris : Retz, 1981 p. 178-181 et *Ce que révèlent leurs phrases*. Paris : Retz, 1988.

les destinataires exercés et familiers avec le sujet traité peuvent décrypter des passages plus longs en "anticipant" le sens. D'autre part, la présence de "mots de liaison" faciliteraient le décryptage de la phrase par fragments successifs, le destinataire gardant en tête non plus des mots, mais le sens de blocs entiers.

Même en tenant compte de ces deux réserves, la taille moyenne des phrases de R. Lévesque excède nettement les limites énoncées par F. Richaudeau.

5. Un souverainiste discret

Le vocabulaire de R. Lévesque comporte une autre caractéristique paradoxale qui révèle une véritable auto-censure chez le chef du parti souverainiste. En effet, il se montre peu enclin à traiter de la *souveraineté* qui constitue pourtant la raison d'être de son parti et de son action politique (tableau 3). Le terme *souveraineté* figure en effet parmi les termes que R. Lévesque utilise moins que ses homologues souverainistes et même moins que son grand rival fédéraliste (R. Bourassa).

Tableau 3 Fréquence d'emploi de souveraineté par 10000 mots

	Corpus total	Effectifs	Fréquence (10000 mots)
Lévesque	530 271	47	0,9
Bourassa	372 387	49	1,3
Parizeau	140 446	201	14,3
Bouchard	431 940	182	4,2
Landry	195 382	72	3,7

De plus, les références à la souveraineté sont pour l'essentiel concentrées durant la période référendaire de mai 1979 à octobre 1980 et participent au syntagme « souveraineté-association » (21 occurrences). Il faut enfin souligner que l'expression « souveraineté-association » ne réfère pas nécessairement au statut politique du Québec et qu'elle est aussi utilisée pour décrire les relations entre le gouvernement, les commissions scolaires et les municipalités.

R. Lévesque fuit encore plus le mot *indépendance* qu'il n'utilise que 22 fois dans le corpus étudié, mais là encore très rarement pour faire la promotion de la souveraineté du Québec. Il l'emploie 11 fois dans son célèbre discours devant l'Economic Club de New

York (25 janvier 1977) et 3 fois dans la conférence de presse qu'il tient à son retour de ce voyage. Mais, le concept sert principalement à parler de *l'indépendance américaine* pour mieux faire accepter l'éventualité de celle du Québec. À d'autres occasions, il met le mot dans la bouche de ses adversaires qui, selon lui, ont construit leur succès politique en agitant la *peur de l'indépendance*. (27 janvier 1977). Ainsi dans ce discours, il cite ainsi Trudeau qui dit que « l'indépendance ne se fera pas ». Il n'évoque le concept de façon positive qu'à quatre reprises, mais en y mettant à une occasion une forte restriction :

L'indépendance du Québec est devenue aussi naturelle, aussi normale, je dirais presque aussi inévitable que ne l'était l'indépendance américaine, il y a deux cent ans. Notre indépendance politique est déjà inscrite dans l'histoire et la sociologie puisque notre jeunesse y est déjà massivement acquise. Il serait insensé de tout faire pour retarder l'aboutissement d'un processus aussi naturel qu'irréversible. (25 janvier 1977)

Vous savez le mot-clé, je pense, de notre époque, c'est le mot "inter". Quand on parle d'indépendance, partout dans le monde au niveau politique on est complètement à côté de la traque, et on est complètement en dehors de la réalité si on ne pense pas en même temps "interdépendance". (4 mai 1979)

Ce que nous dirons de la question nationale, c'est que la voie de la lucidité et du réalisme passe par l'indépendance, que c'est elle, pour nous, comme pour tant d'autres peuples, le moteur et le garant du progrès individuel et collectif. (Discours d'ouverture, 23 mars 1983)

C'est légitime d'être pour l'indépendance de son peuple. (30 avril 1983)

R. Lévesque ne réussira pas à concrétiser cette ambition qui d'irréversible deviendra, après l'échec du référendum, simplement légitime au moment où elle sera supplantée par « le beau risque du fédéralisme ».

De toute évidence, le projet souverainiste n'est pas une préoccupation centrale de R. Lévesque et il n'utilise pas sa fonction de premier ministre pour faire la promotion de cette idée. Cela pourrait peut-être se comprendre si les discours analysés étaient tous prononcés à l'Assemblée nationale où – en raison de ses fonctions dans le cadre parlementaire à l'anglo-saxonne - le premier ministre expose ses projets de lois et les positions de son gouvernement, ce qui se prête mal aux idées générales et à la mise en valeur des options fondamentales, mais en l'occurrence, la majorité des textes analysés sont prononcés hors de la chambre devant les citoyens et les journalistes.

En fait, R. Lévesque estime que son équipe a été élue avec le mandat d'être d'abord un bon gouvernement. Le premier ministre, soucieux de se comporter en démocrate, ne

veut pas outrepasser ce mandat. Mais cette restriction mentale constitue un sérieux handicap politique pour quelqu'un qui espère rallier l'opinion publique à la souveraineté, tout en parlant le moins possible de cette perspective. Elle le place en position de faiblesse pour contrer la rhétorique négative de ses adversaires. Nous reviendrons sur cette dimension en conclusion.

6. Du mot à la métaphore

Certains, étonnés par la faible propension de R. Lévesque à aborder la question de la souveraineté, remettront sans doute en cause une approche quantitative qui ne tient compte que du vocabulaire et se diront qu'on peut traiter un sujet sans nécessairement utiliser les mots qui le désignent spécifiquement. On pense évidemment au niveau métaphorique du discours qui parle d'un sujet en le décrivant par une image ou une comparaison. Cette réaction de scepticisme serait tout à fait appropriée dans le cas de R. Lévesque qui utilisait énormément le niveau métaphorique du discours pour des fins pédagogiques et évitait les concepts abstraits qu'il qualifiait de *jargon* (56 occurrences)

Afin de tester la validité de l'analyse statistique du vocabulaire, nous avons effectué une analyse qualitative des discours qui par une lecture attentive permet de recenser les passages métaphoriques ou encore les allusions se référant au projet de souveraineté. Le repérage des métaphores relève de l'interprétation et s'avère moins rigoureux que l'approche lexicographique. Nous n'avons retenu que les passages qui faisaient la promotion de la souveraineté et non pas ceux qui dénonçaient la politique fédérale ou le partage des pouvoirs car ce discours critique n'est pas exclusif aux partisans de la souveraineté, mais participe aussi à la rhétorique du fédéralisme renouvelé. Afin d'être le plus exhaustif possible, nous avons recensé en plus des métaphores, les passages où R. Lévesque emploie des synonymes de la souveraineté comme égalité politique, droit à l'autodétermination, ou encore des périphrases comme « décider par nous-mêmes ».

La métaphore du petit bateau

La métaphore est un langage figuratif qui utilise des mots de sens commun pour décrire des réalités abstraites. On a par exemple souvent décrit les relations politiques entre le Québec et le Canada en parlant de mariage, de divorce ou de condominium. R. Lévesque avait l'habitude de décrire le Canada comme une maison de fous pour

dénoncer de façon imagée l'enchevêtrement des pouvoirs et les incohérences qui en découlaient.

Dans un discours devant la Chambre de commerce de Drummondville (8 février 1977), Lévesque compare le Québec à un petit bateau qui dans une mer pleine d'écueils pourrait mieux naviguer à travers les tempêtes s'il larguait les amarres qui le retiennent au gros remorqueur dépassé qu'est le régime fédéral. Avec sa « cale pleine de ressources », il pourrait « mettre le cap sur l'avenir ».

La métaphore de la fin de l'adolescence

Lévesque compare le Québec à un adolescent qui doit faire un choix de vocation :

Je crois que le choix de vocation du Québec va se présenter bientôt. C'est un choix entre la vocation d'un éternel adolescent de quelqu'un qui prolonge son adolescence, c'est vrai et qui risquerait de devenir un raté s'il demeurait trop longtemps dans un état de dépendance, en continuant à recueillir chez lui les miettes qui tombent de sa propre table, ou l'autre vocation celle d'un homme libre qui connaît ses dons, qui connaît ses ressources, qui cesse de se minimiser, qui cesse d'écouter les propagandes qui essaient toujours de lui faire croire qu'il est plus petit qu'il ne l'est. Quand les enjeux auront été clairement expliqués et que viendra le moment de se brancher, le Québec choisira l'option de l'homme adulte qui se respecte et qui n'est pas celle de l'éternelle dépendance. (16 janvier 1978)

L'indépendance est présentée comme un geste de maturité nationale et de responsabilité dans le discours d'ouverture du 8 mars 1977. Dans le même esprit, le 8 juin 1978, en parlant du référendum, Lévesque reprend cette idée en comparant les Québécois à des « grands garçons » :

Comme des gens qui sont devenus de grands garçons, on ne se fera plus parachuter des décisions par n'importe qui de l'extérieur. On prendra la décision qu'on voudra, mais ça va être la décision la plus importante depuis que Champlain a fondé Québec, parce qu'on a toujours été la colonie de tout le monde. Pour la première fois, c'est nous qui allons décider tout seuls.

Lévesque compare la situation du Québec à celle d'un individu qui arrivé à l'âge adulte a des choix à faire et qui devient un raté s'il ne décide pas de prendre sa vie en main et ne s'occupe pas de ses propres affaires. (15 septembre 1979) Ce discours contient les plus longs passages (29 phrases) consacrés à la promotion de la souveraineté qui permettra au Québec de se prendre en main et de contrôler « tout l'essentiel des affaires qui concernent son développement. Il explique le projet de souveraineté-association

comme étant une nouvelle entente qui instituera l'égalité entre les deux peuples fondateurs.

Ce qu'on propose, nous, c'est de rejoindre une formule de nouvelle entente qui nous paraît correspondre à la dignité nécessaire de deux peuples. On a traduit ça dans un slogan, jusqu'à nouvel ordre, que vous connaissez bien : « d'égal à égal ». Il y a deux peuples. Ils sont maintenant tous les deux des sociétés modernes, capables de faire leur « job », capables aussi de coopérer mais à une condition, c'est que la volonté soit claire que s'il s'agit de deux peuples, fondamentalement, il s'agit de deux sociétés égales.

La souveraineté c'est le passage du statut de peuple minoritaire à celui de peuple majoritaire qui a les ressources et les compétences pour accéder à la maturité des peuples « qui administrent leur affaires » :

« Il s'agit d'acquérir la pleine responsabilité de nos affaires... d'avoir en mains tous les leviers qui nous manquent pour orienter toutes les décisions, tous les budgets, tous les programmes dans le sens de nos intérêts québécois. » (15 juin 1982)

R. Lévesque se réfère aussi à des concepts synonymes de la souveraineté comme ceux de l'égalité politique et de droit à l'autodétermination. Ainsi après l'échec du référendum et le rapatriement unilatéral de la constitution, il parle alors « du droit imprescriptible de notre peuple à l'existence nationale, avec la liberté absolue qu'il a et qu'il aura toujours d'en déterminer lui-même les contours. » (30 avril 1981)

Conclusions

Ainsi, après avoir pris en compte les différentes façons de traiter de l'indépendance, soit les fréquences d'emploi du vocabulaire explicitement souverainiste, les synonymes, les allusions et les métaphores, nous en arrivons à la conclusion que Lévesque, lorsqu'il était chef du gouvernement du Québec, n'a pas été très loquace quant à la promotion directe et explicite de la souveraineté. La place de la souveraineté dans le discours de Lévesque est infinitésimale puisque sur les 15 423 phrases du corpus de Lévesque seulement 133 ont traité de la souveraineté, soit une proportion de .86 %. Il parle de souveraineté une fois toute les 116 phrases...

Si l'on en juge par l'exemple de R. Lévesque, occuper la fonction de premier ministre québécois ne semble pas être propice à la promotion de la souveraineté. De ce point de vue, on peut le rapprocher de L. Bouchard qui a eu des réticences un peu comparables à aborder ce thème dans ses discours. En revanche, ce ne fut pas le cas de J. Parizeau et de B. Landry.